SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

**DELIBERATION N°2023.00204**

**CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 47
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**
**Le 24 mai 2023**
**VIA DOTELEC - iXBus**
**99_DE-042-244200770-20230511-D202300204I0**
**Date de mise en ligne : 24 mai 2023**

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

**CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2023**

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins.

Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, CLEO compte 110 adhérents et représente près de 2 000 emplois. Le Club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 14 membres.

Le Club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptés aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

En 2022, CLEO est également membre fondateur de Territoire d'industrie Loire Sud. A ce titre, CLEO déploie aux côtés du Club Gier l'action Méca RH qui vise à former 10 demandeurs d'emploi aux métiers de l'usinage directement en entreprises. 4 entreprises de l'Ondaine ont été mobilisées.
En lien avec le Club Gier, CLEO déploie un programme autour du numérique : 5 entreprises du club y participent.
Sur le volet Emploi, CLEO a participé activement à la mobilisation autour de l'action Nouveau Départ Pro (présentation de métiers industriels et visite d'entreprises). Un partenariat étroit est noué avec Pole Emploi de Firminy, la Mission locale Ondaine et le CREPI. Les offres d'emploi des adhérents ont largement été diffusées en direction des partenaires de l'emploi et 2 mises en relation ont été effectuées avec « 100 chances, 100 emplois ».
Pour le design, un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Biennale du Design : la soirée All Star #1 réunissant plus de 130 participants. CLEO a sensibilisé ses adhérents au développement durable, et plus particulièrement aux économies d'énergie, aux nouvelles formes de mobilités, à la biodiversité et à l'offre de services d'ALEC42. CLEO a fait 3 mises en relation avec Saint-Etienne Métropole avec des entreprises en recherche de foncier ou de biens immobiliers. Dans le cadre des actions de promotion du territoire, CLEO a mobilisé ses adhérents lors de la conférence économique organisée par Saint-Etienne Métropole. Enfin, 2022 a été l'occasion de fêter les 30 ans du club dans la salle de la Forge au Chambon-Feugerolles.

CLEO a présenté un plan d'actions 2023 en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation ;
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises ;
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

En 2023, CLEO entend notamment réaliser les actions et démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le Club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles sur le manufacturing et la santé en mobilisant leurs adhérents ;

- **L'emploi :** dans l'objectif de favoriser l'emploi sur notre territoire, le Club propose de promouvoir les démarches de GPEC dans les entreprises, d'accompagner la démarche de formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la mécanique avec Meca RH, d'accompagner la démarche STEF dans l'organisation de visites d'entreprises et en communicant sur l'événement Talents & Métiers, de favoriser la découverte des métiers industriels aux scolaires (en lien avec ILYSE), de recruter en temps partagé avec GEO, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, de transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées et aussi au travers de la convention de partenariat avec la Mission Locale ;

- **Le développement durable / rôle sociétale de l'entreprise :** le Club propose de sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et de diffuser des informations concernant les énergies renouvelables, la mobilité, les économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes, de mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, de sensibiliser à la biodiversité, et de communiquer sur le Salon Ecomobilité ;

- **Offre d'accueil des entreprises** : le club informera la Métropole si des locaux / des fonciers privés sont vacants et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation ;

- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le club souhaite valoriser l'ESS, comme mode d'entreprendre ;

- **La participation à l'attractivité du territoire** : le club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels, de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole et sur des actions pilotées par l'Aéroport de Saint-Étienne Loire dans le cadre de son développement.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera autant que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Au regard du plan d'actions décrit ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec le projet de la Métropole, une intervention financière à hauteur de 23 600 € en faveur de l'Association CLEO.

***Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :***

- ***approuve le versement d'une subvention à CLEO d'un montant global de 23 600 € pour l'année 2023 ;***

- ***approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2023 ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;***

- ***la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.***

***Ce dossier a été adopté à l'unanimité.***

**Pour extrait,**
**La secrétaire de Séance,**

**Siham LABICH**
**4ème Vice-Présidente**

**Le Premier Vice-Président,**

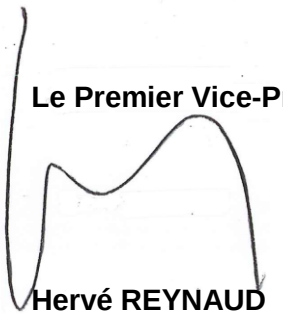

**Hervé REYNAUD**